

  
**CONSULAT  
GÉNÉRAL  
DE FRANCE  
À BEYROUTH**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOURSES SCOLAIRES 2026/2027**

**Au bénéfice des élèves de nationalité française**

**Première période 2026/2027**

**CETTE PERIODE CONCERNE LES RENOUVELLEMENTS ANNUELS ET LES PREMIÈRES DEMANDES**

**Quelles sont les conditions d'accès ?**

**Les élèves bénéficiaires doivent :**

- être de nationalité française ;
- être inscrits, ainsi que le demandeur (père ou mère ou tuteur légal) au registre consulaire à Beyrouth ;
- être scolarisés ou en cours d'inscription dans un établissement scolaire et une classe homologuée par le Ministère français de l'Éducation nationale ;
- être âgés d'au moins 3 ans au cours de l'année civile de la rentrée scolaire (3<sup>ème</sup> anniversaire avant le 31/12/2026) ;
- résider avec au moins l'un des parents détenteur de l'autorité parentale dans le pays de scolarisation.

**Comment constituer le dossier ?**

Le dossier de demande de bourses scolaires se compose :

- du **formulaire à retirer auprès de l'établissement de scolarisation**, renseigner dans son intégralité, daté, signé ;
- des divers justificatifs listés dans la pièce jointe au formulaire.

**Tout formulaire renseigné de façon incomplète sera proposé au rejet.**

**Comment déposer la demande ?**

Le service des bourses scolaires recevra les familles souhaitant déposer leurs dossiers de demandes de bourses **suivant un calendrier préétabli en fonction de l'établissement de leur enfant**.

**A chaque établissement correspond une date donnée pour le dépôt de la demande.**

**Collège des Sœurs des Saints Coeurs- Zahlé**

Rendez-vous

Le 7 janvier 2026

Entre 09h30 et 12h30

à l'**Institut français du Liban à Zahlé**

Cette nouvelle organisation permettra au service des bourses de vous recevoir dans de meilleures conditions.  
0

Dans ce même but d'instruire les demandes au mieux et dans votre intérêt, il est impératif d'accorder le plus grand soin à la préparation de votre dossier.

Assurez-vous d'avoir renseigné correctement **toutes** les rubriques et d'avoir rassemblé **tous** les documents justificatifs. **Il est impératif que les familles déposent leur demande en première période.** La deuxième période est réservée aux demandes des familles arrivées après la première période.

Reportez-vous au *formulaire-type* et à sa *notice* élaborée pour vous aider à renseigner le formulaire. Ces documents sont en ligne à la rubrique : <https://lb.ambafrance.org/-Bourses-scolaires->.

L'instruction des dossiers n'est possible que si ceux-ci sont correctement renseignés et qu'ils permettent d'évaluer au plus juste la situation de chaque famille.